

Responsabilité sociétale de notre profession

Un enjeu essentiel, mais pas d'angélisme

Wladimir Jankélévitch écrivait : « La responsabilité demande du courage parce qu'elle nous place à la pointe extrême de la décision agissante. »

De par leur position au sein de la société et leur impact sur l'environnement, les entreprises sont aujourd'hui fortement encouragées à s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). La responsabilité sociétale d'une entreprise, c'est sa contribution au développement durable. L'entrepreneuriat social joue un rôle de plus en plus marqué dans notre économie.

Le développement durable se réfère à trois notions fondamentales, trois piliers complémentaires et indissociables : le pilier environnemental, le pilier social et le pilier économique.

C'est au travers de ce troisième pilier que notre profession apporte sa contribution à la responsabilité sociétale : l'expert-comptable ou le conseil fiscal essaie de traduire sur les plans comptable, financier, fiscal et juridique les impacts environnementaux et sociaux de ses clients.

Ainsi, le cabinet comptable évolue aujourd'hui dans un cadre où la RSE est de plus en plus présente. Les habitudes de la société ont changé et tendent vers un modèle écoresponsable.

Un tel modèle se décline de différentes manières : une gouvernance éthique, le souci d'une information fiable et complète, le respect de normes environnementales, une meilleure gestion des documents et des ressources, une volonté de veiller au respect scrupuleux des règles fiscales – même les plus contraignantes –, la mise en place d'un panel d'indicateurs et un meilleur suivi de tels indicateurs, la promotion d'une fiscalité verte, etc.

Tels sont quelques-uns des domaines d'intervention où doit se profiler l'expert-comptable ou le conseil fiscal d'aujourd'hui.

Notre revue qualité, qui sera opérationnelle en 2015, est, parmi d'autres, l'une des concrétisations de cette nouvelle vision sociétale de notre métier.

Cette culture de la responsabilité, l'expert-comptable ou le conseil fiscal la traduit aujourd'hui plus que jamais dans l'assistance et l'éducation de ses clients. La profession doit s'affirmer comme acteur à part entière sur ce marché émergent des prestations de services et de conseils spécialisés. Le développement durable, au-delà d'une opportunité, constitue ainsi un véritable enjeu de croissance et de pérennité pour ses acteurs.

Les experts-comptables et conseils fiscaux ont donc un rôle fondamental à jouer auprès des clients : les accompagner, les conseiller, les aider et les alerter sur les nouvelles obligations.

Parmi ces obligations figurent incontestablement celle relative à la lutte contre le blanchiment qui confie à notre profession un rôle préventif visant à dénoncer toutes formes de fraudes fiscales graves et, par conséquent, qui tend à responsabiliser chaque professionnel face à ce fléau moderne.

Dans cette perspective, le 26 février 2014, lors d'une audition à la commission des finances de la Chambre des représentants, l'occasion nous a été donnée de rappeler les actions de l'Institut dans le cadre de la loi antiblanchiment.

Mais qui dit responsabilité sociétale dit aussi règles du jeu identiques pour tous !

Car s'il est essentiel que nous jouions un rôle clé dans cette démarche, il n'est pas admissible que certains de nos

concurrents ne se plient pas aux mêmes règles ou puissent agir en toute impunité, échappant ainsi à toute obligation réglementaire ou déontologique.

Il n'est pas concevable que certaines professions se retranchent derrière leur secret professionnel absolu pour se soustraire aux obligations de déclarations de soupçon de blanchiment. De même, il n'est pas concevable que de nombreux intermédiaires fiscaux naviguent en permanence dans une zone de non-droit et continuent à prodiguer leurs conseils sans se voir astreints à la moindre des règles contraignantes.

Être socialement responsables ne signifie pas être les dinons de la farce!

L'Institut sera toujours en première ligne pour promouvoir une attitude civique et responsable de la part de ses membres. La profession doit s'affirmer comme acteur à part entière dans cette évolution salutaire. Le développement durable, au-delà d'une opportunité, constitue ainsi un véritable enjeu de croissance et de pérennité pour ses acteurs.

Mais l'Institut sera tout autant en première ligne pour rappeler, en tous lieux et en toutes circonstances, qu'il est grand temps de mettre tous les professionnels sur un pied d'égalité, qu'ils soient reconnus ou non reconnus.

Pour gagner le noble combat de la responsabilité sociétale, il faut agir à armes égales! ●

Bart Van Coile
Vice-président

Benoît Vanderstichelen
Président